

## Accès aux ressources génétiques

# Sensibiliser le public à l'importance de cette problématique

JM

Libreville/ Gabon

LE secrétaire général du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, Athanase Nthanga Oyougou, a clôturé, vendredi dernier, à Libreville, les travaux des ateliers de communication, d'éducation et de sensibilisation des parties prenantes en matière d'accès aux ressources génétiques et du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

L'objectif de ces assises était de sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui leur sont associées.

Ainsi, le secrétaire général

a rappelé aux participants que la convention sur la diversité biologique et le protocole de Nagoya sont deux instruments juridiques qui exigent le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Pour le gouvernement, l'accès aux ressources génétiques et leur utilisation recèlent des avantages potentiels considérables. Il s'agit là d'une source d'information cruciale pour mieux comprendre le monde naturel. Ces ressources peuvent être utilisées pour développer une large gamme de produits et des services humains, à l'instar des médicaments et des cosmétiques. Mais également les pratiques et techniques agricoles et environnementales.



Photo : Jean Madouma

Le secrétaire général du ministère des Forêts, Athanase Nthanga Oyougou (d).

« Les plantes, les animaux et les micro-organismes dans lesquels se trouvent les ressources génétiques appartiennent souvent à des écosystèmes complexes, à

l'équilibre délicat qui peuvent être menacés ou être en danger. Le mode d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation

peuvent créer des incitations à leur conservation et à leur vie durable. Il peut aussi contribuer à la création d'une économie juste et équitable, dans la perspec-

tive d'un soutien à un développement durable. La compréhension actuelle des ressources génétiques, on la doit aux connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales », a indiqué Athanase Nthanga Oyougou.

Ces connaissances précieuses ont été accumulées et transmises, a-t-il ajouté, de génération en génération.

« Il est essentiel que la valeur des connaissances traditionnelles soit comprise et appréciée de manière adéquate par ceux qui les utilisent, et que les droits des communautés locales soient pris en compte lors de la signature des conventions de recherche ou des négociations sur l'accès et l'utilisation des ressources génétiques », a-t-il insisté.

## Journée mondiale des rivières

# Montrer l'impact des changements climatiques sur les rivières

JM

Libreville/ Gabon

LA communauté internationale a célébré, le 28 septembre dernier, la Journée mondiale des Rivières, sous le thème "La vulnérabilité des rivières face aux changements climatiques". Pour le ministre d'État, ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, Pacôme Moubelet Boubeya, la déclaration de la Journée mondiale des Rivières a été prononcée le 29 juin 2005, dans le cadre de la décennie internationale d'action "l'eau, source de vie" de l'ONU. Elle a pour but d'accroître la sensibilisation des populations et d'améliorer la conservation des écosystèmes des rivières du monde.

Placée sous l'égide du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé, la commémoration de cette déclaration a lieu le dernier dimanche de septembre de chaque année.

Par ce thème, les organismes gouvernementaux, les ONGs et les groupes de citoyens sont invités à se rappeler l'impact des chan-



Photo : JOE MANIANGA

Le ministre d'État en charge de la Forêt et de la Mer, Pacôme Moubelet Boubeya

gements climatiques sur les rivières. Mais aussi à sensibiliser les acteurs aux conséquences d'ordre économique, environnemental et écologique pouvant être occasionnées par ce phénomène.

Il s'agit, notamment, de la dégradation du couvert végétal, augmentant l'érosion des sols et favorisant le comblement des cours d'eau, la dégradation des infrastructures économiques, et la baisse des revenus issus de l'exploitation des biens et services qu'offrent les milieux aquatiques.

De manière globale, se trouve en ligne de mire

l'impact des changements climatiques sur les rivières. Mais surtout l'information et la sensibilisation à l'importance de préserver les milieux aquatiques face à la problématique des changements climatiques, l'accroissement de l'implication des dirigeants politiques, scientifiques et sociaux dans le débat sur les changements climatiques; les conséquences des changements climatiques au niveau socio-économique, environnemental et écologique, et enfin la vulnérabilité des rivières face aux activités anthropiques croissantes.

Les changements clima-

tiques, à l'échelle de la planète, sont devenus une réalité nettement perceptible. Dès à présent, ils ont des graves répercussions sur les milieux aquatiques dans de nombreuses régions du monde.

Pour montrer son engagement à combattre ce phénomène, le Gabon a posé un certain nombre de jalons qui sont : l'adhésion à la convention de Ramsar en 1986 ratifiée en 1987 ; la signature de la conven-

tion cadre des Nations-unies sur les changements climatiques à Rio de Janeiro en 1992 et sa ratification en janvier 1998, de même que la création d'un conseil national climat, le 22 avril 2010.



La rivière Okano avant son embouchure sur l'Ogooué.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
  
ANGTI

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

**TRAVAUX DE TRAITEMENT DE NIDS DE POULE-AMISSA 2018**

Dans le cadre des travaux de traitement de nids de poule en vue de l'organisation de la course cycliste AMISSA BONGO, Edition 2018, le Ministère des Infrastructures, des Travaux Publics et de l'Aménagement du territoire et l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI) lancent l'appel d'offres ouvert national N°17ERER10-066 pour la réalisation desdits travaux.

L'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI), en tant que Maître d'Ouvrage Délégué, invite les entreprises intéressées par cet appel à concurrence à soumettre leur offre au plus tard le **mardi 31 octobre 2017 à 09h30 (heure locale)** et y joindre une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes (HT).

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service «DOCUMENT CONTROL» de l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures, sise au rez-de-chaussée de l'Hôtel HELICONIA II, à Angondjé (près du Stade de l'Amitié).

**Contacts :**

**M. Jesmin BOUBALA - dboubala@angt.ga (+241) 02 56 00 45/02 56 04 05**

**Toutes les conditions de participation sont disponibles sur le site web de l'ANGTI.**

**<http://www.angt.ga/angt/fr-fr/Appels-dOffres/Travaux-de-traitement-de-nids-de-poule-AMISSA-2018>**

AGENCE NATIONALE DES GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES  
 B.P. : 23765 Libreville (Gabon) - Tél : + 241 02 56 04 00  
 Email: info@angt.ga - Site web: www.angt.ga

Photo : Jean Madouma